

Décembre 2017

Philippe CANIAUX, Délégué Général de l'AFCRT, et co-auteur du Livre Blanc des CDT – Juin 2017

[Article du 18/12/2017]

Mesdames, Messieurs nos gouvernants, pensez un peu à ceux qui œuvrent depuis plus de trente ans à développer la compétitivité de nos chères entreprises.



Philippe CANIAUX, délégué Général de l'Association Française des centres de ressources technologiques (AFCRT), et co-auteur du Livre Blanc des CDT – Juin 2017

La France de demain, que notre Président appelle « la nouvelle France industrielle », sera inéluctablement celle des nouveaux savoir-faire, des technologies de pointe, du progrès scientifique au service de nos entreprises et de nos consommateurs. Ainsi, nos ministres, à coups d'opérations innovantes appuyées par des plans d'investissement d'avenir successifs, ont créé de nouveaux outils, fers de lance du renouveau industriel : pôles de compétitivité, instituts Carnot, sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT), instituts de recherche technologique (IRT)... dans l'objectif d'accroître la compétitivité de nos entreprises affaiblies par une concurrence internationale agressive. Grâce à ce nouvel écosystème, nos pouvoirs publics cherchent à apporter les bons remèdes. Ils ont donc institutionnalisé un protocole d'accompagnement de l'innovation et de la compétitivité, s'appuyant sur ces nouveaux acteurs et sur le crédit impôt-recherche (CIR). Dès lors, nos universités, centres de recherche, SATT, IRT, Carnot ont bénéficié du CIR pour que la recherche publique- parapublique se tourne davantage vers le monde industriel... Et le doublement des dépenses prises en compte par le CIR pour la recherche applicative permet aux industriels (des groupes, bien souvent) travaillant avec eux de bénéficier d'un outil fiscal incitatif.

Cette refonte est très louable, mais nos centres de ressources technologiques (CRT-CDT), n'ont-ils pas été oubliés ? Ils ont montré leur « proof of concept », et les institutionnels ne cessent de nous les louer : efficaces, peu coûteux et au contact des PME. Pour autant, nos structures labellisées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri) sont agréées CIR, mais ne peuvent pas faire bénéficier de ce doublement des dépenses du CIR à leurs clients.

Dès lors, il y a une forme de traitement inégalitaire qui aboutit à une véritable distorsion dans l'accompagnement de nos entreprises. Faut-il en déduire que nos pouvoirs publics savent dégainer à l'envi le principe de précaution mais restent très (trop ?) frileux devant le principe de l'égalité de traitement ? Nous n'osons le penser, mais accorder cet avantage aux CRT-CDT, acteurs de la première génération d'appui au secteur industriel, ne serait-il pas une juste récompense ?

En cette période de cadeaux de Noël, on parle ici de quelques millions d'euros, mais qui toucheraient à coup sûr la frange des PME, qui devraient être les premières cibles de cet avantage fiscal, alors qu'il bénéficie bien plus aujourd'hui aux multinationales, plus enclines à sous-traiter de la recherche aux universités.

Mesdames, Messieurs nos gouvernants, pensez un peu à ceux qui œuvrent depuis plus de trente ans à développer la compétitivité de nos chères entreprises. Nous vous en serions reconnaissants !

Florent Detroy

Source : http://www.innovationreview.eu/articles.php?article_id=2540